



Devenir membre du RADSI Nouvelle-Aquitaine

Procédure d'adhésion

Être membre du RADSI Nouvelle-Aquitaine, c'est...

- Faire ensemble par des projets et événements en Nouvelle-Aquitaine, à l'échelle régionale et de proximité.
- Se sentir partie prenante d'une dynamique pluri-acteurs, moteur de citoyenneté et de solidarité internationales.
- Enrichir ses connaissances et compétences en échangeant et partageant autour d'actions, expériences et sujets liés à la citoyenneté et solidarité internationales.
- Développer un savoir-faire et une expertise en Éducation à la Citoyenneté à la Solidarité Internationale.

Critères d'adhésion

- Être une association, un collectif associatif structuré juridiquement ou une structure de l'économie sociale et solidaire.
- Avoir au moins une année d'existence.
- Avoir une activité tournée vers le développement durable, la citoyenneté mondiale, la coopération et la solidarité internationale, l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, les transitions (écologique, économique, sociale).

Les associations membres d'un collectif adhérent au RADSI Nouvelle-Aquitaine ont la possibilité d'adhérer en leur nom propre.

Étapes

Les demandes d'adhésion sont examinées et validées par le Conseil d'Administration du RADSI Nouvelle-Aquitaine.

1. Les structures faisant leur demande d'adhésion sont invitées :

- à transmettre :
 - le formulaire d'adhésion ;
 - la charte du RADSI Nouvelle-Aquitaine signée ;
 - le dernier rapport d'activités comprenant le rapport moral et le rapport financier ;
 - les statuts ;
 - tout document de communication sur l'association et ses activités jugé utile.

Le formulaire d'adhésion et la charte sont disponibles sur le site ou sur demande.

- à une rencontre réunissant un membre du Conseil d'Administration du RADSI Nouvelle-Aquitaine et de la structure candidate.

2. Présentation en Conseil d'Administration du RADSI Nouvelle-Aquitaine.

3. Communication de la décision à la structure candidate.

4. Si l'association intègre le réseau, l'association règle la cotisation pour l'année.

5. Rencontre entre l'équipe salariée du RADSI Nouvelle-Aquitaine et l'association afin de définir comment travailler ensemble

Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle dépend du budget de la structure adhérente.

Les associations membres d'un collectif adhérent au RADSI Nouvelle-Aquitaine peuvent bénéficier d'un tarif réduit.

Vous trouverez les informations dans le document « Bulletin cotisation » téléchargeable sur le site.